



Conférence des Tables régionales
de concertation des aînés du Québec

MÉMOIRE DE LA CONFÉRENCE DES TABLES RÉGIONALES DE CONCERTATION DES AÎNÉS DU QUÉBEC

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Mardi le 1er février 2011

Objet: Abolition du Conseil des aînés

Mesdames, messieurs,

Nous voulons dans un premier temps vous présenter la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec et vous expliquer comment elle s'est développée avec l'étroite collaboration du Conseil des aînés. Cette présentation pourrait vous aider à mieux situer notre présence ici et de comprendre l'objet de notre désaccord face à la disparition éventuelle du Conseil des aînés.

La Conférence des Tables régionales, c'est l'organisme qui regroupe les dix-sept Tables régionales de concertation des aînés du Québec. Ces Tables régionales ont été mises sur pied en 1999 à l'initiative de la ministre responsable des Aînés et du Bureau québécois de l'année internationale des personnes âgées. En 2001, un premier protocole de financement a été signé dans chaque région du Québec entre le Conseil régional de concertation et de développement, le gouvernement et la Table régionale afin d'en assurer la continuité.

A partir du 27 octobre 2000 et pour les 5 années suivantes, c'est le Conseil des aînés qui a invité les représentants des Tables régionales de concertation des aînés à se réunir à quelques reprises chaque année pour partager leur vécu, préciser leurs besoins et aussi pour mettre en place un organisme susceptible d'assurer une concertation provinciale permanente. En retour, les Tables se sont engagées à diffuser les informations et à formuler les avis requis par le Conseil des aînés.

La Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec a vu légalement le jour le 18 août 2004 avec la réception de ses lettres patentes.

La mission de la Conférence consiste à regrouper, sous une seule entité, l'ensemble des Tables régionales de concertation des aînés du Québec pour :

- Servir de porteur de dossiers pour les grands enjeux provinciaux et nationaux qui touchent les aînés du Québec;
- Représenter les Tables régionales auprès des instances concernées;
- Recommander diverses orientations d'analyse et d'action aux Tables;
- Soutenir les actions des Tables régionales dans la réalisation de leurs objectifs;
- Favoriser les échanges avec les groupes, les associations et les organismes qui travaillent auprès des aînés et des retraités;
- Promouvoir les initiatives qui favorisent la prise en charge par les aînés de leur mieux-être;
- Susciter l'émergence de solutions aux problèmes et aux difficultés que rencontrent les aînés et les retraités du Québec;
- Collaborer à la mission du Conseil des aînés.

En novembre 2004, la nomination de Me Georges Lalande au poste de président du Conseil des aînés a été marquée par un désir de renforcer les liens existants entre le Conseil et les Tables régionales et rapidement avec la Conférence des Tables pour assurer un solide ancrage dans le milieu. Il a été convenu que le premier thème à retenir pour orienter les travaux de la Conférence serait la Qualité de vie, ce thème englobant notamment l'accessibilité des services de santé, l'hébergement et le soutien à domicile.

Le premier plan d'action de la Conférence 2005-2006 fut d'abord axé sur la communication/concertation, actions dans le milieu, information/formation, résolutions, mémoires et avis.

Le Conseil a complété des démarches pour devenir un partenaire actif à l'intérieur du nouveau protocole d'entente de décembre 2005, un protocole signé dans chacune des régions du Québec entre trois partenaires: le ministère de la Famille, des Aînés et de la

Condition féminine (Secrétariat des aînés), la Table régionale de concertation et le Conseil des aînés. Le mandat de la Table est devenu beaucoup plus explicite notamment quant à ses obligations (à l'égard du ministère mais aussi à l'égard du Conseil des aînés).

Le mandat alors attribué à la Table régionale de concertation des aînés:

- être le regroupement d'organismes auquel les décideurs régionaux se réfèrent au besoin pour préciser les orientations, enjeux et axes d'interventions régionaux liés au vieillissement, à la participation sociale, civique et professionnelle des aînés et à l'adaptation des services publics pour répondre aux nouvelles réalités;
- devenir un organisme de concertation chargé de mettre en place des actions en vue d'animer les aînés, de mieux les informer et de les aider à participer pleinement à la vie sociale;
- agir comme relayer d'information sur les politiques et programmes gouvernementaux;
- intervenir comme partenaire auprès des ministères ou organismes gouvernementaux dans le cadre des démarches de consultation ou d'activité.

Les obligations de la Table envers le ministère :

En plus de leurs obligations habituelles, les Tables régionales doivent participer au processus de sélection des projets soumis dans le cadre des programmes « Engagés dans l'action pour les aînés du Québec » et « Nouveaux Horizons pour les aînés » en émettant des avis et en classant les projets de leur région en fonction de leurs priorités régionales.

Les obligations de la Table à l'égard du Conseil des aînés :

La Table agit comme principal porte-parole de la voix des aînés en région, assure le maintien d'un lieu d'échanges entre les diverses associations; développe un milieu d'animation et de dynamisme favorisant l'implication des aînés dans leur communauté; agit comme plaque tournante du Conseil des aînés en région; assiste le Conseil et supporte ses activités notamment les tournées en région.

Un élargissement du mandat des Tables et de la Conférence

En **2007**, les modifications apportées au protocole actuel viennent préciser certains engagements des tables. Celles-ci doivent s'engager à intervenir auprès de la CRÉ pour examiner sa contribution à la démarche régionale prévue dans la Stratégie d'action en faveur des aînés afin d'adapter services et structures aux besoins des aînés.

En **2008**, la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec embauche un agent de recherche et installe son bureau tout naturellement dans les locaux du Conseil des aînés avec utilisation gratuite de tous les services : secrétariat, communications (téléphone, télécopieur, Internet, poste), accès aux centres de recherche, grande salle de réunion, etc. Mais le plus important, c'est le climat de travail, l'échange d'expertise, l'accès aux réalités du milieu tel que vécues par les tables pour les chercheurs et employés du Conseil et à l'inverse, le monde de la recherche pour les bénévoles élus des Tables.

En **2009**, les Tables signent un nouveau protocole d'entente négocié par la Conférence à l'automne 2008. Cette version comportant des éléments nouveaux. Entre autres, la ministre responsable des Aînés s'engage à :

- Recommander aux ministères et organismes gouvernementaux que la Table de concertation régionale des aînés soit privilégiée comme instance à consulter en région relativement aux politiques et programmes gouvernementaux,
- Rembourser les frais de transport et de séjour du représentant de la Table pour toute journée additionnelle à celles déjà financées par le Conseil.

Le Conseil des aînés anime, dynamise et soutien

En vertu de sa loi constitutive, le Conseil a principalement pour mandat de promouvoir les droits des personnes âgées, leurs intérêts et leur participation à la vie collective ainsi que de conseiller la Ministre sur toute question qui concerne les aînés. Le Conseil a aussi la responsabilité d'apporter, aux dix-sept tables régionales de concertation des aînés, un accompagnement technique et pédagogique sur l'état d'avancement de la connaissance en matière de gérontologie et de maintenir avec chaque table un réseau d'échanges d'information et de communication efficace.

Le Conseil procède à l'analyse du rapport annuel d'activités de la Table régionale de concertation des aînés principalement sous l'aspect de la pertinence et de la qualité des réalisations et fait part de ses commentaires aux membres du conseil d'administration de cette Table.

Le Conseil acquitte les frais de transport et de séjour du représentant de la Table lors des deux rencontres annuelles avec le Conseil.

Le Plan stratégique 2009-2013 du Conseil des aînés

A l'intérieur d'une correspondance préparée à l'intention du Président de l'Assemblée nationale le 12 mai 2009, la ministre madame Marguerite Blais précisait que les orientations stratégiques du Conseil des aînés pour les années 2009-2013 sont "la valorisation accrue du rôle des personnes âgées dans la société ainsi que la promotion de leurs droits et de leurs intérêts, particulièrement pour les personnes âgées vulnérables". Il était également indiqué que le plan stratégique 2009-2013 "s'inscrit dans la continuité des actions antérieures du Conseil des aînés".

Le Plan stratégique 2009-2013 indique ce qui suit.

La vision qui y est exprimée

Le Conseil des aînés, par le mandat qui lui est dévolu par sa loi constitutive, se situe au centre de la recherche et du développement des principaux changements démographiques et du vieillissement individuel et collectif jusqu'à ce jour inégalé au Québec. Il est, à cet égard, un carrefour important de l'état de la connaissance en gérontologie du Québec et un centre de promotion des droits et intérêts des personnes âgées et des organismes représentant ces personnes.

Le Conseil entretient des liens réguliers avec les milieux universitaires, gouvernementaux et associatifs. La mixité du Conseil, composé de membres nommés par le gouvernement pour leur engagement auprès des aînés, de sous-ministres ou de présidents des principaux ministères ou organismes publics liés à la condition des aînés, lui permet de développer des connaissances et une expertise qui tiennent compte d'une large variété de points de

vue des secteurs public et privé. Il est donc en position de conseiller adéquatement le gouvernement sur toute question qui concerne les personnes âgées et le vieillissement, en plus d'être un outil de promotion des intérêts des personnes âgées et des organismes les représentant; le tout afin de donner plus de place, de visibilité et de pouvoir aux personnes âgées dans toutes les sphères de la vie sociale, économique, politique ou familiale.

Un rappel sur la mission du Conseil des aînés

- **A l'intérieur du Plan stratégique 2009-2013, il y était précisé que la mission du Conseil et tel que définie à l'article 13 de la Loi consiste essentiellement à :**
- **Promouvoir les droits des personnes âgées, leurs intérêts et leur participation à la vie collective;**
- **Conseiller le ministre responsable de la loi sur toute question qui touche ces personnes, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.**

En relation avec les dix-sept Tables régionales de concertation des aînés il y était indiqué "une responsabilité d'apporter à celles-ci du soutien technique quant à l'état de développement de la connaissance en gérontologie et de la recherche et du développement en matière du vieillissement individuel et collectif".

A propos des Tables régionales de concertation des aînés

En relation avec sa philosophie de gestion, le Conseil des aînés reconnaissait particulièrement la présence marquée d'aînés au sein des Tables régionales de concertation des aînés ce qui "assure au Conseil des leviers de première importance dans l'articulation de sa mission".

Il y est également mentionné que "le Conseil entretient des liens réguliers avec les dix-sept tables régionales de concertation des aînés, non seulement parce qu'il a le mandat de contribuer à leur animation et à leur dynamisme, mais tout autant parce que les Tables sont pour le Conseil un point d'ancrage régional et local essentiel à la réalisation de sa propre mission".

L'ABOLITION DU CONSEIL DES AÎNÉS

Nous avons été surpris, voir même stupéfaits par l'annonce de l'abolition du Conseil PARCE QUE POUR NOUS C'ÉTAIT UN ORGANISME ESSENTIEL, IMPARTIAL ET INTÈGRE QUI RASSEMBLAIT UNE EXPERTISE CERTAINE ET QUI TÉMOIGNAIT D'UNE GRANDE VISION FACE À LA RÉALITÉ DES AÎNÉS DU QUÉBEC. En plus d'être, pour la Conférence des Tables régionales un important partenaire de tous les jours, c'était pour notre Conférence et pour chacune des Tables régionales de concertation des aînés une source intarissable d'information et d'expertise.

Sa disparition va certes priver le Secrétariat aux aînés et la ministre responsable des Aînés d'une participation citoyenne tant vantée par le gouvernement. Les aînés seront également privés d'une tribune privilégiée pour participer aux débats politiques les concernant.

Quelques-unes des réalisations du Conseil des Aînés

La publication, en 1997, du document *La réalité des aînés québécois* CONSTITUANT LA PREMIÈRE PIERRE du combat pour contrer l'âgisme. Ce document a aidé à amoindrir l'écart entre la réalité des aînés québécois et la perception de la société en général et tout particulièrement celle de la presse à leur égard. Ce document s'avérant une source importante d'informations pour mieux connaître l'ampleur des problèmes que les aînés doivent affronter. L'importance de ce document a été reconnue parce qu'on est présentement à finaliser sa quatrième mise à jour. Il s'agit donc d'un OUTIL PRÉCIEUX DE RÉFÉRENCES pour tous ceux qui s'intéressent aux aînés.

En 2002, deux avis ont été publiés par le Conseil des aînés: un sur la retraite et un autre sur la situation des travailleuses et travailleurs vieillissants au Québec. Le sujet étant tellement pertinent qu'il a été l'objet d'un autre avis en 2009. Un avis qui fait présentement l'objet d'une étude réalisée par une Commission nationale sur une participation des aînés au marché du travail. Une douzaine d'Avis ont succédé par la suite. Vinrent s'ajouter la présentation de Mémoires, de Guides pratiques, de brochures et la publication de la revue : *Le Doyen*.

Toutes ces publications avaient une constante: elles étaient produites par des personnes

IMPARTIALES dont c'était le travail principal.

Le Conseil des aînés exerçait également un rôle de leader impartial au groupe des 15 qui réunit toujours les principales associations d'aînés et de retraités du Québec.

Responsable du Prix hommage, il organisait une cérémonie annuelle au Salon rouge de l'Assemblée nationale le 1^{er} octobre de chaque année pour reconnaître le travail de dizaines de bénévoles émérites désignés par chacune des régions ou presque.

Finalement, la mise en place d'un Comité national d'éthique sur le vieillissement et les changements démographiques, en avril 2008, constitue également une preuve supplémentaire quant à la vision qui animait le Conseil. En fonction d'une perspective d'avenir c'est toujours un organisme qu'il nous apparaît essentiel de maintenir ou tout au moins d'en assurer une relève qui soit efficace.

EN CONCLUSION

Comme la disparition du Conseil des aînés nous semble inéluctable, nous souhaitons tout au moins nous assurer que certains acquis provenant du Conseil soient maintenus notamment, la réflexion sur le vieillissement via la publication *La réalité des aînés québécois*, mise à jour aux 5 ans et le Prix Hommage reconduit annuellement en collaboration avec les Tables régionales de concertation des aînés.

Nous anticipons également obtenir un soutien additionnel auprès du Secrétariat aux aînés pour que notre Conférence des Tables disposent des ressources nécessaires pour bien exercer son rôle avec des responsabilités davantage élargies, notamment à l'égard des services actuellement rendus gratuitement par le Conseil des aînés à notre Conférence des Tables, savoir: bureau de travail et équipement informatique, télécopieur, téléphone, Internet, site web, local de réunion et financement des réunions des Tables régionales.

Nous sommes disposés à croire qu'une réorganisation administrative et financière du Secrétariat aux aînés puissent venir assurer à la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec des services comparables à ceux qu'elle reçoit

présentement du Conseil des aînés. Toutefois nous entretenons également d'autres inquiétudes.

Nous souhaitons ardemment que la recherche sur les aînés puisse continuer de manière impartiale avec une stricte indépendance et des ressources suffisantes. Nous sommes d'avis que le ministère de la Famille et des Aînés peut commander des avis, des recherches mais nous demeurons inquiets quant à l'impartialité des auteurs de ces recherches et avis commandés par le gouvernement. Nous nous inquiétons également quant à la disponibilité des ressources et du choix des sujets traités.

Nous anticipons que les responsabilités du Conseil des aînés pourraient être transférées au Secrétariat des aînés. Ce qui nous inquiète, toutefois, c'est que ces responsabilités devront être confiées à des fonctionnaires certes compétents mais déjà surchargés. (En cas de départ, on en remplace un seul sur deux...)

Vous MESDAMES ET MESSIEURS, qui oeuvrez au sein de cette Commission des finances publiques, nous voulions par ce mémoire, vous faire part non seulement de nos inquiétudes et appréhensions face à la disparition éventuelle du Conseil des aînés mais également vous entretenir sur l'étroit partenariat développé, au fil des ans, entre nos Tables régionales de concertation des aînés et le Conseil.

Cette collaboration a ainsi permis d'élargir au plan régional la base démocratique de consultation et de favoriser ainsi l'expression libre des personnes aînées, des organismes ou associations d'aînés.

Nous vous remercions pour l'opportunité qui nous a été donnée d'exprimer ainsi nos commentaires et de préciser brièvement nos attentes.

La Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec

Claude Quintin, président
Maurice Boulet, 1er vice-président
Sherbrooke, le 10 janvier 2011

Titre: Mémoire Abolition du Conseil 2011 (Conférence Tables)